United Nations

United Nations Water Conference
United Arab Emirates, 2026

RÉUNION PRÉPARATOIRE DE HAUT NIVEAU DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EAU DE 2026

DIAMNIADIO, DAKAR, SÉNÉGAL | 26-27 JANVIER 2026



GUIDE DU PARTICIPANT

I. GÉNÉRALITÉS

Nom : Réunion préparatoire de Haut niveau de la Conférence des Nations unies sur l'Eau de 2026
Date : Du 26 au 27 janvier 2026
Lieu : Diamniadio / Dakar-République du Sénégal

Site d'accueil de la Réunion : Centre International de Conférences Abdou DIOUF (CICAD) à Diamniadio/Dakar, situé à environ 17 km de l'Aéroport international Blaise Diagne, 15 à 20 mn en voiture et à 35 km du centre-ville de Dakar, 35 à 40 mn en voiture, selon le trafic.

Avec un imposant complexe architectural de 20 000 m^2 dont plus de 12 000 m^2 de surface bâtie sur 58 ha, le Centre International de Conférence de Diamniadio est doté d'un amphithéâtre de 1500 places et de nombreuses salles de réunion. Ce centre de conférence moderne accueille régulièrement de grandes rencontres internationales. Ce fut le cas avec le 9ème Forum mondial de l'Eau qui a connu en mars 2022 un éclatant succès avec plus de 8 000 participants.



Figure 1 : Localisation du Pôle urbain de Diamniadio.

Priorités : La Réunion de Dakar démarrera les discussions et facilitera l'alignement des acteurs autour des six thèmes des dialogues interactifs (79/L.101, adopté le 9 juillet 2025) :
1. L'eau pour les populations ;
2. L'eau pour la prospérité ;
3. L'eau pour la planète ;
4. L'eau pour la coopération ;
5. L'eau dans les processus multilatéraux ;
6. Investissements en faveur de l'eau.

Composantes de la Réunion : Les messages clés, les recommandations et les autres réflexions provenant des six discussions en tables rondes, intégrant les différentes approches pour renforcer l'engagement multipartite, seront présentés par les co-présidents respectifs durant :
- La Session interactive 1 : Renforcement de l'engagement multipartite, intersectoriel et intergénérationnel ;
- La Session interactive 2 : Créer une ambition partagée pour la Conférence de l'ONU sur l'eau de 2026 ;
- La Séance de haut niveau « Sur la route du Sénégal aux Émirats arabes unis ».

II. PRÉSENTATION DE LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU DE DAKAR

« Une plateforme unique pour assurer le succès de la Conférence des Nations Unies sur l'Eau »

La Conférence des Nations Unies sur l'Eau de 2026, mandatée par la résolution 77/334 adoptée en septembre 2023 par l'Assemblée générale de l'ONU, sera la première conférence de l'ONU essentiellement centrée sur l'ODD 6. Le Sénégal co-organisera cet événement majeur avec les Émirats arabes unis pour contribuer à « Construire un avenir bleu pour tous » en impulsant une action globale renforcée et ambitieuse pour l'eau. La Conférence permettra de renforcer significativement l'accélération de la mise en œuvre de l'ODD 6 et de préparer l'agenda mondial de l'eau au-delà de 2030, afin d'assurer une gestion durable, équitable et résiliente de cette ressource vitale.

Pour soutenir la préparation efficace de cette Conférence, l'Assemblée générale de l'ONU a salué l'offre du Sénégal d'organiser une Réunion préparatoire de haut niveau à Dakar. La Réunion aura lieu les 26 et 27 janvier 2026 et sera organisée par le Gouvernement du Sénégal et les Émirats arabes unis, en collaboration avec les Nations Unies et le soutien de différents partenaires.

Organisée près d'un an avant la Conférence, cette rencontre majeure est une étape importante dans la mise en œuvre de la feuille de route menant aux Émirats arabes unis. Ainsi, elle vise à :
- Contribuer à l'efficacité des préparatifs de la Conférence,
- Consolider les engagements préliminaires,
- Examiner les progrès et les retards enregistrés dans la réalisation de l'ODD 6,
- Explorer des idées en vue d'accélérer la réalisation des objectifs et cibles relatifs à l'eau.

Particulièrement, la Réunion démarrera les discussions et facilitera l'alignement des acteurs autour des six thèmes des dialogues interactifs de la Conférence.
Par ailleurs, la Réunion de haut niveau de Dakar est conçue pour être inclusive, collaborative et multipartite. A cet effet, elle sera précédée d'un événement d'une journée, le 25 janvier 2026, co-organisée par UN DESA et les coorganisateurs, afin de renforcer la participation multi-acteurs. Cette rencontre préliminaire offrira une plateforme dédiée permettant aux différents acteurs, notamment la société civile, les collectivités territoriales, les jeunes et les peuples autochtones, de coordonner, consolider et harmoniser leurs contribuons avant la Réunion. Elle vise également à favoriser l'émergence de positions communes, à encourager le dialogue interactif et à garantir que les recommandations et priorités de tous les acteurs soient pleinement prises en compte.

Pour plus de détails sur la Réunion de Dakar, télécharger la note conceptuelle :

https://backend.unwaterconf.sn/sites/default/files/2025-12/Note-Conceptuelle.pdf

Rejoignez plus de 2000 participants en provenance de +de 190 pays pour la Réunion Préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 en vous INSCRIVANT : https://unwaterconf.sn/fr/register

III. SEJOUR AU SENEGAL

Le Ministère de l'hydraulique et de l'Assainissement, organisateur de cet important événement, en partenariat avec les Nations Unies et des Emirats arabes unis, vous souhaite la bienvenue au Sénégal et vous assure de l'hospitalité légendaire **« La Téranga sénégalaise »**, l'accueil chaleureux qui est une règle de vie, un état d'esprit.

Les informations pratiques suivantes permettront de faciliter le séjour à Dakar des participants à la Réunion de haut niveau.

3.1 Conditions d'entrée au Sénégal

3.1.1 Obtention de visa

Pour être admis à entrer sur le territoire sénégalais, tout étranger doit présenter : un passeport d'une validité d'au moins 6 mois ; un visa d'entrée gratuit, sauf dispense ; d'un billet aller-retour ou circulaire ou d'un titre de transport pour une destination extérieure au Sénégal ; des certificats internationaux de vaccination exigés par les règlements sanitaires.
Pour disposer d'un visa, le participant doit se rendre auprès d'une Mission diplomatique ou consulaire du Sénégal où il se verra délivrer un visa. Dans l'hypothèse où le participant a besoin d'une autorisation préalable des Autorités sénégalaises, celles autorités diplomatiques ou consulaires lui notifieront les conditions à remplir pour un examen diligent de sa demande de visa.
Si vous êtes ressortissant d'un pays figurant sur la liste ci-dessous présentée, pour un séjour de moins de 3 mois, vous n'avez pas besoin de visa, il faut cependant disposer d'un passeport ou d'un laisser passer délivré par ce pays (ces documents doivent avoir une validité de 6 mois minimum).

A - Nationalités exemptées de visa : Pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest plus la Mauritanie, le Niger, le Burkina Faso, le Mali, Djibouti et Rwanda

B - Les pays ayant signé des accords d'exemption de visa sur les passeports officiels (passeport diplomatique ou de service) : Afrique du Sud – Angola – Algérie – Belgique - Brésil - Cuba - Emirats Arabes Unis – Egypte - Espagne-France - Ile Maurice – Iran – Italie – Inde – Kenya – Malaisie – Marco – Ouganda - Pays-Bas – Portugal - République Populaire de Chine - République du Congo - République Centrafricaine – Gabon – Roumanie – Singapour - Tunisie - Turquie – Pakistan – Russie – Rwanda – Indonésie -Serbie.

Pays Européens dont les citoyens sont autorisés à accéder sur le territoire avec un passeport ordinaire :
Allemagne – Autriche – Belgique – Bulgarie – Chypre – Croatie – Danemark – Espagne – Estonie -Finlande – France – Grèce – Hongrie – Irlande – Italie – Lettonie – Lituanie – Luxembourg – Malte - Pays-Bas – Pologne – Portugal - République Tchèque – Roumanie – Royaume - Uni-Slovaquie – Slovénie -Suède - Suisse

Les pays dont les ressortissants doivent, avant de pénétrer au Sénégal, être munis d'un visa d'entrée gratuit dont la délivrance n'est pas soumise à une autorisation préalable (visa délivré par les Ambassades et Consulats du Sénégal) :
Afrique du Sud – Algérie – Andorre – Angola – Argentine – Arménie - Arabie Saoudite – Australie – Bahamas – Bahreïn – Barbade – Botswana – Brunei – Burundi – Cameroun – Chine – Comores - Costa-Rica – Egypte - El Salvador – Ethiopie – Fidji - Grenade – Guatemala - Guinée équatoriale - Haïti- Honduras - Iles Marshall - iles Salomon – Islande – Israël – Jamaïque – Kenya – Kiribati – Koweït - Lesotho – Lichtenstein – Madagascar – Malawi – Micronésie – Monaco – Namibie – Népal – Norvège - Nouvelle Zélande – Oman – Ouganda – Palaos - Papouasie Nouvelle Guinée – Philippines - République Démocratique du Congo - République Dominicaine - République gabonaise - République Démocratique du Congo - Russie - Sainte Lucie - Saint - Kitts-et-Nevis - Saint Marin – Saint - Vincent-et-Grenadines - Samoa – Seychelles – Suriname – Swaziland – Tanzanie – Tchad – Thaïlande - Trinité et Tobago - Turquie – Tuvalu – Ukraine – Vanuatu - Saint-Siège - Zambie – Zimbabwe.

Les nationaux des pays ne figurant pas sur les listes ci-dessus doivent obtenir une autorisation préalable des Autorités sénégalaises compétentes avant d'embarquer pour obtenir le visa à l'arrivée.

Comment effectuer votre demande de visa ?

Se présenter au consulat munis des documents suivants : Le passeport (validité de 6 mois minimum) plus la copie de la première page (celle avec la photo)
Les ressortissants de pays ne disposant pas de représentation diplomatique sénégalaise (ambassade ou consulat) et qui figurent dans la catégorie B peuvent obtenir leur visa à l'arrivée à l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) de Diass,
Pour toute démarche, veuillez contacter le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement aux adresses suivantes : **lamijuk@hotmail.fr** ; **gueyemica@yahoo.fr**

3.1.2 Compagnies aériennes qui desservent Dakar

Plusieurs vols quotidiens relient Dakar avec les autres capitales de la sous-région et les vols intercontinentaux permettent le trafic de passagers entre l'Europe, le Moyen-Orient et les autres continents en direct ou avec correspondance.
Air Sénégal International, Kenya Airways, ASKY, Mauritania Airlines, Ethiopian Airlines, IBERIA, Turkish Airlines, Air Burkina, Delta Airlines, United Airlines, Air Côte d'Ivoire, ASKY, Air Algérie, Air France, Brussels Airlines, Royal Air Maroc, TAP Portugal, Vueling, Tunisair, Emirates, etc.

3.1.3 Aéroport international Blaise Diagne

- **Code AITA : DSS**
- **Code OACI : GOBD**

L'aéroport international Blaise-Diagne ou aéroport de Dakar, capitale du Sénégal, est situé à Diass à 47 kilomètres au sud-est de Dakar à proximité de la Petite-Côte. Inauguré le 7 décembre 2017, il remplace l'ancien aéroport international Léopold-Sédar-Senghor.
Accessibilité : stationnement et parking des véhicules individuels, Bus, Taxi, Accès VIP, accès Piétons, accès réservés aux services.

3.1.4 Formalités sanitaires

- Vaccin obligatoire : fièvre jaune
- Vaccins recommandés : Typhoïde, Polio, Hépatite A, Hépatite B Méningite, Rage, Grippe ainsi qu'un traitement antipaludéen.

Aucun autre vaccin n'est obligatoire pour pénétrer sur le territoire sénégalais.

Formalités de dédouanement, d'entrée et de sortie des produits

A son arrivée à l'aéroport en provenance d'un pays étranger, le voyageur est tenu de :
- déclarer en détail les marchandises qu'il transporte ;
- payer les droits et taxes dus sur les marchandises transportées ;
- satisfaire aux formalités liées au contrôle des changes.

3.1.5 Contrôle de paiement

A l'entrée au Sénégal, le non-résident est tenu de déclarer, par écrit, toutes les devises dont il est porteur, lorsque leur montant dépasse la contre-valeur d'un million (1.000.000) de francs CFA.

Le résident se rendant à l'étranger peut détenir, en devises, jusqu'à concurrence de la contre-valeur de **deux millions (2.000.000) de FCFA**. Il est toutefois tenu de les déclarer par écrit au moment de quitter le territoire douanier sénégalais.

Au-delà de ce montant, seuls les autres moyens de paiement peuvent faire l'objet d'un transport physique : il s'agit des chèques de voyage, chèques visés, cartes de crédit, etc.... Et, dans ce cas, ces autres moyens de paiement doivent être également déclarés par écrit, quel que soit le montant de leur contre-valeur.

Pour plus de détails voir : https://www.douanes.sn/fr/node/724

NB : Euro : 655, 957 F CFA

3.1.6 Commodités et dispositifs de transport à l'aéroport

- **A l'Aéroport :** https://www.dakaraeroport.com

- **Santé :**

-A l'Aéroport Blaise Diagne : L'aéroport reçoit chaque jour des milliers de passagers et abrite de nombreux commerces (restauration, banques, etc.) et services publics (police, douane, gendarmerie, etc.). Une telle concentration de personnes ne peut se faire sans incidents et accidents médicaux qui nécessitent souvent des réponses rapides (gestes d'urgence, transferts, évaluation d'aptitude à voyager, etc.).

-1 Centre médical, comprenant 1 unité de gestion des urgences (dans l'aérogare) et de 2 ambulances médicalisées, est sur place

- **Taxis :**

Le tarif pour un taxi de l'AIBD vers Dakar varie généralement entre **20 000 F CFA (jour**) et **30 000 F CFA (nuit)** pour un taxi standard, avec des options de taxis privés (Aerocab, VTC) plus chères, autour de **28 000 - 35 000 F CFA ou plus**. Certains services VTC annoncent 35 000 F CFA (aller simple).

Conseils : Négociez toujours le prix avant de monter dans un taxi standard. Les tarifs de nuit (après 20h/21h) sont plus élevés.

NB : Le passage de l'autoroute est optionnel et le péage est à la charge du client.

- **Navettes / Bus (Dakar Dem Dikk, Aerobus) :**

Les navettes (Dakar Dem Dikk, Aerobus) sont l'option la plus économique pour rejoindre des points clés comme HLM Grand Yoff Dakar, pour 6 000 F CFA, avec des fréquences de départs de 1h 30 - 24H/24.

3.2 Facilités offertes aux participants à la Réunion

3.2.1 Dispositif de transport de l'Organisateur

Il est prévu l'organisation de navettes pour assurer les liaisons entre l'aéroport et les hôtels, entre les hôtels, les gares du Train Express Régional (TER) et le site d'accueil de la Réunion à Diamniadio. Les participants sont invités à communiquer au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement leurs informations de vol et le nom de leur hôtel pour pouvoir bénéficier de ce service, un lien y relatif vous sera communiqué sur le site web de la Réunion.

3.2.2 Dispositif d'hébergement

Un lien facilitant les réservations d'hôtels est posté dans le site web de la Réunion : https://unwater-conf.sn/fr/hotels.
Les principaux sites d'hébergement retenus à Dakar et à Mbour, sont respectivement situés à 30 et 46 km, soit entre 20 à 30 minutes en voiture du site d'accueil des activités de la Réunion à Diamniadio.

3.2.3 Dispositifs pour la restauration

Un dispositif permettant d'assurer la restauration de tous les participants à partir de tickets de restauration sera mis en place. Les bénéficiaires sont les participants régulièrement inscrits à la Réunion, le staff et les invités.

3.2.4 Programme social

Pour ce volet, il est prévu l'organisation de navettes spéciales pour des visites de sites culturelles et touristiques pour les participants à la Réunion. Un formulaire d'inscription est disponible sur le site web de la Réunion : https://unwaterconf.sn/fr/tours

3.2.5 Santé, hygiène et propreté

La Réunion sera organisée en toute sécurité. Dans ce cadre, la plus haute importance sera accordée à la santé publique des participants et visiteurs, à l'hygiène publique et à la propreté des sites d'accueil des activités.

Pour ce faire, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement va mettre en place les dispositifs suivants de :

- contrôle de l'hygiène, avec une unité mobile, pour lutter contre les sources de contamination et réduire les voies de transmission ;
- nettoiement et entretien des sites d'accueil des activités de la Réunion et environs immédiats ;
- santé publique, à travers une antenne médicale connectée aux hôpitaux des régions de Dakar et Thiès, et composée d'un local équipé et d'ambulances, et disposant de médicaments, de médecins urgentistes, d'un numéro d'urgence de SAMU, pour assurer la couverture médicale des participants et des invités dans le site d'accueil.

3.2.6 Sécurité

Pour la sécurité publique du site d'accueil des activités de la Réunion et environs immédiats, des personnes et des biens, il sera mis en place un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) dans le site, pour assurer la coordination des organes de sécurité (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers et agences de sécurité privée).

IV. DECOUVERTE DU SENEGAL

Le Sénégal est souvent désigné par le pays de la Téranga (hospitalité en langue woloff) qui est fondée sur la grande attention accordée à l'étranger et l'accueil chaleureux qui lui est réservé afin que son séjour dans le pays soit inoubliable. La population très largement attachée à cette valeur accorde une attention toute particulière au bien-être de ses hôtes. C'est ainsi que le Sénégal est un lieu d'échanges où de grandes manifestations internationales sont régulièrement organisées. Le Sénégal offre des infrastructures d'accueil de très grande qualité pour assurer les grands rendez regroupant des participants venant des différents continents.

Excursions et visites de sites de Dakar

Le Sénégal, c'est l'Afrique en condensé. Dakar en en est le cœur battant qui offre la possibilité de découvrir les multiples facettes de la culture africaine. Une expérience inoubliable avec des sites uniques que les participants à la Réunion pourront visiter.

1. Gorée, patrimoine historique mondial

A 20 minutes du centre-ville de Dakar, au beau milieu de l'océan, l'île de Gorée offre un contraste phénoménal et une expérience à vivre absolument. Un quart d'heure seulement en chaloupe suffit pour relier Gorée au reste du continent. D'une superficie de 28 hectares, cette île exerce un charme et une fascination extraordinaires sur les visiteurs qui ressentent une émotion particulière en déambulant dans ses ruelles étroites et paisibles.

Trois siècles durant, de nombreux africains ont été embarqués, à partir de l'île de Gorée en direction du continent américain. La célèbre Maison des esclaves, un des musées les plus visités au Sénégal, conserve encore toute la poignante réalité de ce pan de l'histoire universelle.





2. Le lac rose, merveille de la nature

Le lac Retba, plus connu sous le nom de lac Rose, doit sa renommée à sa teinte qui vire du rose au mauve en fonction de l'intensité des rayons solaires, et également au rallye Paris-Dakar dont il constituait l'ultime étape. Se trouvant à environ 30 km au nord-est de la capitale Dakar, c'est un des sites les plus visités de la presqu'île du Cap-Vert. C'est un grand lagon peu profond, situé à quelques centaines de mètres de l'océan et entouré de dunes et de filaos. Il doit sa couleur à la présence de micro-organismes et à la forte concentration de minéraux. Jour et nuit, il y règne une intense activité de centaines de personnes se livrant à l'extraction du sel.



3. Monument de la Renaissance africaine

Le Monument de la Renaissance africaine est une œuvre monumentale de 52 mètres en bronze et cuivre à Ouakam, une commune d'arrondissement de Dakar, sur l'une des deux collines volcaniques coniques qui surplombent la capitale sénégalaise, les Mamelles, la plus haute portant le phare des Mamelles. Le monument représente un couple et son enfant, dressés vers le ciel. Il a été officiellement inauguré le 3 avril 2010 lors des cérémonies du cinquantenaire de l'indépendance du Sénégal. L'ouvrage symbolise la dignité du continent en montrant au travers d'une famille dressée vers le ciel, l'homme portant son enfant sur son biceps et tenant sa femme par la taille, une Afrique sortant des entrailles de la terre, quittant l'obscurantisme pour aller vers la lumière.



4. Place du Souvenir africain

La place du Souvenir africain est un espace érigé pour immortaliser les grandes figures, les héros de la science et de la culture africaine. A l'entrée, un jet d'eau réalisé avec des canaris superposés véhicule le message de bienvenue et ouvre l'accès sur les deux panthéons. L'un des panthéons dédiés à la résistance accueille les figures de grands résistants de l'esclavage, de la colonisation et des temps modernes alors que l'autre, celui de la culture, est en l'honneur aux grands intellectuels, penseurs, écrivains, artistes.



5. Musée des civilisations noires

Le musée des civilisations noires, à mi-chemin entre la gare ferroviaire de Dakar et le Grand Théâtre national est un bâtiment circulaire d'une superficie de 14 500 m² avec 3 500 m² de surface d'exposition et un amphithéâtre. Le musée montre de manière vivante les facettes des civilisations noires mais s'ouvre sur un dialogue des cultures pour créer des ponts.



6. Musée d'art africain

Le musée Théodore-Monod d'art africain, longtemps appelé musée de Dakar ou musée de l'IFAN, fait partie de l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN), au sein de l'université Cheikh Anta Diop. Le musée est consacré aux arts et traditions de l'Afrique de l'Ouest et possède environ 9 000 objets dont environ 300 sont présentés au public de façon permanente.



V. AUTRES INFORMATIONS UTILES

Climat et Vêtements
- Température en janvier : 20-28°C
- Saison sèche, peu de pluie
- Vêtements légers recommandés
- Crème solaire et chapeau essentiels
- Tenue formelle pour la conférence

Santé et Vaccins
- Vaccin contre la fièvre jaune obligatoire
- Traitement antipaludique recommandé
- Assurance voyage conseillée
- Eau en bouteille recommandée
- Pharmacies disponibles 24h/24

Transports
- Taxis orange : tarif négociable avant le trajet
- Applications : Yango, Heetch
- Location de voiture possible avec permis international

Monnaie et Paiements
- Monnaie : Franc CFA (XOF)
- 1 EUR ≈ 656 XOF
- DABs disponibles dans les hôtels et centres commerciaux
- Cartes bancaires acceptées dans les grands établissements
- Bureau de change à l'aéroport

Numéros d'Urgence
- Police : 17 ou 800 00 20 20
- Pompiers : 18
- SAMU : 1515
- Ambassades disponibles 24h/24

Téléphone et Internet
- Indicatif pays : +221
- Cartes SIM locales disponibles (Orange, Free, Expresso)
- WiFi gratuit dans les hôtels et au centre de conférences
- Couverture 4G excellente à Dakar

Visa et Formalités
- Visa requis pour la plupart des nationalités
- Délai de traitement : 48-72 heures
- Passeport valide 6 mois après la date de retour
- Preuve d'hébergement requise

Langue et Communication
- Langue officielle : Français
- Langues nationales : Wolof, Pulaar, Serer
- Anglais parlé dans les hôtels et lieux touristiques
- Interprétation simultanée FR/EN/AR à la Réunion.

VI. EQUIPE À VOTRE DISPOSITION

Noms	Fonction	Email	Téléphone
M. Mohamed DIATTA	Coordonnateur	cbcdiatta@gmail.com	+221 77 353 31 22
M. Amadou GUEYE	Coordonnateur adjoint	gueyemica@yahoo.fr	+221 76 566 25 87
M. Lamine DIOUCK	Conseiller technique	lamijuk@hotmail.fr	+221 77 445 45 45
M. Boubacar DIOUF	Expert Logistique	bdiouf58@gmail.com	+221 77 635 91 57
M. Cheikh T. FALL	Expert Communication	ctfal@yahoo.fr	+221 77 644 14 57
M. Alioune Badara KA	Expert Plateforme digitale	aliounebadara.ka@digissol.com	+221 77 568 29 61
Ambassadeur Christian Assogba	Directeur du Protocole, Ministère de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	christianjoseph.assogba@diplomatie.gouv.sn	+221 78 168 30 50
Amadou Lamine Touré	Conseiller des Affaires étrangères, Chef de la Division des Organisations universelles, Direction des Organisations internationales, Ministère de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	lamine.toure@diplomatie.gouv.sn	+223 90 05 53 08